

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Lionel GAZEAU

Date de convocation : 9 janvier 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

### Convention de partenariat avec la SAEM Vendée pour le Vendée Globe 2024-2025

**Vu** la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que la SAEM Vendée est l'organisatrice du VENDEE GLOBE 2024-2025 dont le départ sera donné depuis Les Sables d'Olonne, le 10 novembre 2024.

**Considérant** que le Syndicat mixte départemental Trivalis est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée.

**Considérant** que la SAEM Vendée et Trivalis souhaitent s'associer afin de limiter la production de déchets sur les Villages départ et arrivée de la course aux Sables d'Olonne et de sensibiliser au tri et à la réduction des déchets, les participants à la manifestation.

**Considérant** que la convention de partenariat ci-jointe détermine les obligations de chacune des parties pour la réalisation de ce partenariat et le montant de la subvention financière versée par Trivalis à la SAEM Vendée dans le cadre de ce partenariat, à savoir 18 000 euros.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la convention de partenariat pour le Vendée Globe 2024- 2025 à intervenir entre la SAEM Vendée et Trivalis et dont le projet est joint en annexe,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat pour le Vendée Globe 2024- 2025 à intervenir entre la SAEM Vendée et Trivalis et dont le projet est joint en annexe,

- **Autorise** le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).